



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 27 mars 2012

Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 10 avril 2012

SEANCE DU 2 AVRIL 2012

Délibération n° D20120161

**DEMATERIALIZATION DU TRAITEMENT DES DIA : CONVENTION DE
PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL SUPERIEUR DU NOTARIAT (CSN)
ET LA DIRECTION GENERALE DE LA MODERNISATION DE L'ETAT
(DGME)**

Accusé de réception de la préfecture en date du mardi
10 avril 2012

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

- M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

Conseillers :

- M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - M. Emmanuel GROLLEAU - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD -

Secrétaire de séance : - M. Nicolas MARJAULT

Excusés ayant donné pouvoir :

- Pascal DUFORESTEL donne pouvoir à Geneviève GAILLARD

Excusés :

Conseillers :

- Mme Dominique BOUTIN-GARCIA

URBANISME ET FONCIER

DEMATERIALISATION DU TRAITEMENT DES DIA : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL SUPERIEUR DU NOTARIAT (CSN) ET LA DIRECTION GENERALE DE LA MODERNISATION DE L'ETAT (DGME)

Monsieur Frank MICHEL Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

La Ville de Niort est retenue par la DGME comme ville pilote pour le projet national de dématérialisation du traitement des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA).

La DIA est un document que tout vendeur d'un bien soumis à un droit de préemption à l'obligation d'envoyer à la collectivité territoriale sur laquelle se situe ledit bien et titulaire de ce droit. En matière de vente, cet envoi est le plus souvent effectué par le notaire du vendeur.

La DIA est envoyée et instruite, s'agissant du droit de préemption urbain, en application des articles L 211-1 et suivants du Code de l'Urbanisme. Outre l'émetteur, particulier ou notaire, son instruction fait intervenir les titulaires du droit de préemption, les titulaires par substitution, les délégataires, s'il en existe, les services fiscaux pour information ou avis.

La Ville de Niort reçoit 1500 DIA chaque année, émanant essentiellement des offices notariaux niortais.

La gestion automatisée du traitement des DIA pourra être déployée nationalement à l'issue de la phase de test qui va être réalisée entre la Ville et les Offices notariaux niortais, avec le soutien de la DGME.

Une convention de partenariat tripartite est instaurée afin de définir l'objet et les modalités de ce partenariat, pour une durée de 1 an reconductible tacitement.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- valider la convention de partenariat entre la Ville de Niort, le CSN et la DGME pour l'expérimentation de la dématérialisation du traitement des DIA annexée à la présente délibération ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer cette convention.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL